



# Association Polonia-France Sport

Siège social : Oignies

## POLONIA RUN "2024"

(Les courses du « centenaire de la convention franco-polonaise 1919-2019 »)

### REGLEMENT

#### Art. 1 Evénement

L'Association *Polonia France Sport* dont le siège social est basé à Oignies, organise le **Dimanche 9 juin 2024** l'événement POLONIA RUN (les Courses du centenaire de la convention franco-polonaise de 1919 entraînant une immigration massive d'ouvriers polonais en France et particulièrement dans le Pas-de-Calais).

Six événements sportifs sont au programme de la journée : une course nature pédestre « Michel Jazy » de 15km, une rando/marche nordique « Zenon » de 12 km, une course nature « Janusz » de 5km, une course enfant « Basia » de 1000m et une course enfant « Broniek » de 2000m, une course « Rola » de 300m.

#### Art. 2 : Le lieu des courses

Les courses se déroulent sur le site minier HISTORIQUE du 9-9bis , sur l'espace naturel sensible du bois départemental des Hautois de Oignies, du bois Gosse et du parc de réadaptation « centre des Hautois ».



Association déclarée à la Sous-préfecture de Lens - le 17 juin 2019 -N°W627010012- Siret 853635589

Polonia France Sport –5 av des sports 62590 Oignies – Prés : Didier Konarkowski - 06 64 00 37 77

Email : [poloniafrance.sport@gmail.com](mailto:poloniafrance.sport@gmail.com) <http://poloniafrancesport.wixsite.com/sport> - FB : [igrzyskaPolonijnefrance](https://www.facebook.com/igrzyskaPolonijnefrance)



# Association Polonia-France Sport

Siège social : Oignies

## La découverte du Parc

### Le château et son parc

Cette magnifique demeure, construite par Madame de Lauraguais après l'incendie de 1777 a été augmentée et embellie par Madame De Clercq.

Une large grille d'entrée, entre deux pavillons, donne accès à une grande cour d'honneur.

Sur l'arrière du château, on peut observer un parc qui offre une perspective saisissante.

En effet, Madame De Clercq entreprit la construction d'un grand parc de près de cinquante hectares qui aboutissait à l'époque au canal de la Deule.

Ce parc était entouré d'un mur en briques sur tout le pourtour. C'est Monsieur Victor Crambez, frère de Madame De Clercq paysagiste amateur renommé, qui voulut le dessiner lui-même.

On pouvait y admirer des sites ravissants, des pelouses qui animaient des stations d'opéra l'antique, des massifs touffus, des pièces d'eau, des rochers artificiels d'un effet grandiose.

En 1845, 4800 mètres de canaux alimentaient les pièces d'eau, c'était une véritable rivière artificielle alimentant les bassins.


Madame De Clercq occupa jusqu'à 300 ouvriers pour la construction de ce parc, à des travaux de nivellement, de vaillamment et de terrassement de tous genres.



Une stèle dans le fond du parc rappelle la découverte du charbon par 178 mètres de profondeur le 7 juin 1842 par Monsieur MULLOT, le plus célèbre des ingénieurs sondeur de France.

Dans le parc on peut encore admirer quelques anciens arbres plantés lors de sa création. Chênes, hêtres, tilleuls, platanes, frênes robiniens, cyprés chauve, etc...

### Le parcours de la fouine

 1200 mètres pour découvrir le parc et faire le tour du lac. C'est un parcours, où vous pourrez avoir accès à des perspectives inattendues sur le château, y découvrir l'endroit où fut, pour la première fois, découvert le charbon dans notre région, voir le site de la fosse 9.

Vous y observerez la richesse de sa flore, ses arbres extraordinaires et souvent rares, une faune riche et variée avec le canard colvert, le grèbe huppé, le héron cendré, le martin-pêcheur, les cornelles noires, le faucon crécerelle, la busse, les pies, merles, passereaux, mésanges, rouges-gorges, faisans, au printemps hirondelles et martinets. Le rat musqué, le rat commun, la fouine, la bolette, l'écrevisse, le renard, le lapin de garenne, et la faune aquatique riche de carpes, brochets, brèmes, perches, gardons, goujons, anguilles et écrevisses.

tautois



# Association Polonia-France Sport

Siège social : Oignies

## bArt .3 Horaires des courses :

Horaires	Nom des courses	Type épreuve	Distances de course	Public pouvant participer	Catégorie	Résultats	Récompenses données aux présents lors de la cérémonie
<b>9h00</b>	«Bronek»	Course	<2000m	Nés entre 2009 et 2012	C1 : [2009-2010] M/F <b>MINIMES</b> 1/ Filles 2/ masculins <b>BENJAMINS</b> C1 : [2011-2012] M/F 3/ Filles 4/ masculins	Pas de chrono	→ Lot souvenir pour tous à l'arrivée
<b>9h20</b>	« BaSIA »	Course	<1000m	Nés en 2013 à 2015	C2 : [2013-2014] <b>POUSSINS</b> 5/ Filles 6/ masculins <b>ECOLE ATHLE</b> C2 : [2015-2017] 7/ Filles 8/ Masculins	Pas de chrono	→ Lot souvenir pour tous à l'arrivée
<b>9h30</b>	« Rola »	Course	<500m	Nés en 2018 et +	<b>BABY</b>  C3 / [2018 - ++]	Pas de chrono	→ Lot souvenir pour tous à l'arrivée
<b>9h50 / 10h40 (0h50)</b>	« Janusz »	Course nature	5 km	Nés avant le 01/01/2007  Avec certificat médical	C4 : Tout public né à partir de 01/01/2009 9/Open M 10/Open F (	Chrono permettant un classement	Podiums Open → 3 meilleurs F et M Souvenirs pour tous
<b>10h45 / 13h15 (2h30)</b>	« Zenon »	Rando - Marche nordique	6 ou 12km	Randonnée ouverte à tous	Tout public C6 :	Pas de chrono	<b>Pour les 2 catégories :</b> → Lots à 3 dossards <b>par tirage au sort</b> ayant passé la ligne d'arrivée → Lot Souvenir pour tous les participants
<b>11h30 / 13h45 (2h15)</b>	« Jazy »	Course nature	15 km	Nés avant le 01/01/2007  Avec certificat médical	Tout public selon âge C7 :  8/Jeune F(cadet/junior 2008-2007-2006-2005) 9/Jeune M (cadet/junior 2008-2007-2006-2005)  C8 : 10/Sénior-Espoir F (2004-1985) 11/ Sénior-Espoir F (2004-1985) C9 : 12/Master M (1984 et avant) 13/Master F (1984 et avant)  M1 (40-49 ans), M2 (50-59 ans), M3 (60-69 ans), M4 (70 ans-79 ans), M5 (80 ans et au-delà)	Chrono permettant un classement	Podiums pour chaque catégorie avec récompenses pour :  -Jeunes (cadet/juniors) → 3 meilleurs F et M  -Espoirs/seniors → 3 meilleurs F et M  -Master : le 1 <sup>er</sup> → le/la meilleur F et M (M1) → le/la meilleur F et M (M2) → le/la meilleur F et M (M3) → le/la meilleur F et M (M4) → le/la meilleur F et M (M4)  Médailles Souvenirs pour tous
Cérémonie protocolaire Après chaque course : Podiums et Remise des récompenses par les élus locaux et représentants							



# Association Polonia-France Sport

Siège social : Oignies

## Art. 4 Assurance organisateur

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance (MAIF) couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

## Art. 5 Arrêtés municipaux

Des arrêtés municipaux/préfectoraux ainsi qu'une signalétique spécifique à l'évènement seront mis en place.

## Art. 6 - Police de Terrain

Les parcours sont protégés par des « signaleurs ».

Les commissaires de courses seront munis d'un talkie-walkie et/ou d'un téléphone portable, d'une tenue spécifique permettant de les reconnaître et d'un badge avec leur nom et les n° d'urgence des organisateurs.

## Art. 7 Service médical

Le service médical est assuré par la Protection Civile. Un stand médical (tonnelle et personnel) sera mis en place sur le « village » du 9-9bis de Oignies.

## Art. 8 Certificats médicaux (Courses Jazy et Janusz )

Les épreuves « Jazy -15km » et « Janusz -5km » sont ouvertes aux personnes pouvant montrer une licence FFA en cours de validité (Compétition/ running/ entreprise) ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la **pratique « de l'athlétisme en compétition »** ou d'un PPS de moins de 3 mois. **Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course.**

Tout certificat portant un autre libellé ne sera pas pris en compte.

Tout(e) coureur (se) participe aux épreuves sous sa propre et exclusive responsabilité.

## Art 9 Tarifs des inscriptions (pour l'organisateur)

Dates d'inscription	Enfants Bronek Bacha	Rando – Marche nordique Zenon 6/12km et	Course Nature 5km	Course Nature 15km
Du vendredi 22 mars 23h00 au dimanche 2 juin 2024 20h00		10€/pers	9€/pers	14€/pers
Du 2 juin 20H01 au samedi 8 juin 20h00	3€/pers	12€/pers	11€/pers	16€/pers

-inscription en ligne sur le site : [www.stolatpoloniarun.fr](http://www.stolatpoloniarun.fr)

**Pour des raisons de sécurité, l'organisateur peut à tout moment fermer les inscriptions.**

Le respect de la date butoir des inscriptions est impératif pour valider chaque inscription.

**Outre les obligations imposées à tout participant en matière de licence sportive et de certificat médical, les ressortissants étrangers hors Union Européenne sont tenus de justifier auprès des organisateurs, avant le**

Association déclarée à la Sous-préfecture de Lens - le 17 juin 2019 -N°W627010012- Siret 853635589

Polonia France Sport –5 av des sports 62590 Oignies – Prés : Didier Konarkowski - 06 64 00 37 77

Email : [poloniafrance.sport@gmail.com](mailto:poloniafrance.sport@gmail.com) <http://poloniafrancesport.wixsite.com/sport> - FB : [igrzyskaPolonijnefrance](https://www.facebook.com/igrzyskaPolonijnefrance)



# Association Polonia-France Sport

Siège social : Oignies

départ de l'épreuve, de leur identité et de leur carte de séjour ou carte de résident sur le territoire national, en cours de validité.

## Art. 10 Retrait des Dossards

Les dossards seront à retirer

Magasin Intersport Henin Beaumont (Centre Auchan) Samedi 8 juin : de 10h00 à 12h00

le dimanche 9 juin à partir de 7h45 et ce jusque H-1h00 avant chaque course sous la tonnelle « secrétariat-dossard » sur le site de l'événement (site 9-9bis de Oignies- rue du Tordoir – 62590 Oignies).

Aucun dossard n'est envoyé par la poste.

Le port du dossard remis par l'organisation **est obligatoire (ventre)**.

Les épingles ne sont pas fournies par l'organisateur.

Toute modification de ce dossard entraîne la disqualification par le juge arbitre.

## Art 11 : Inscription individuelle

Tout engagement est personnel. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne, est tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

De même les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu à ou provoqué par toute personne **non inscrite**, courant avec un dossard qu'elle s'est procuré frauduleusement.

## Art 12 : Starter

Les concurrents doivent être à la disposition du starter 5 minutes avant l'horaire annoncé. Le directeur de réunion et le starter se réserve le droit de faire partir une course avant l'arrivée de tous les participants de la course précédente.

## Art. 13 : Circulation sur les Parcours

Les accompagnateurs ou suiveurs et les véhicules non accrédités (y compris vélo) sont interdits sur les parcours.

## Art. 14 : Récompenses

**Courses enfants (non classantes)** : Tous les enfants reçoivent un souvenir en passant l'arrivée.

**Rando-Marche nordique 6km/12km (non classante)** :

Tous les marcheurs reçoivent un souvenir en passant l'arrivée.

**3 marcheurs (cf art 1) recevront un lot par tirage au sort.**

## Courses nature 5km et 15 km :

Tous les participants reçoivent un souvenir en passant l'arrivée.

Les meilleurs de chaque catégorie (cf tableau art1) reçoivent un souvenir

**Aucun prize-money ne sera donné aux concurrents.**



# Association Polonia-France Sport

Siège social : Oignies

## **Art. 15 : Contrôle anti-dopage**

Tout concurrent, licencié FFA ou non licencié, peut, à l'arrivée de sa course, être soumis à un contrôle anti-dopage, conformément à la législation française (« Code du sport »).

## **Art. 16 - Droit d'Image et vidéo**

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la Polonia Run par tous moyens audiovisuels (image/son, téléphone, photo/vidéo), sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à la Polonia Run dans le monde entier et pour une durée de 30 ans, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Nul ne pourra commercialiser des photos sans l'accord de l'organisateur.

## **Art. 17 - Loi informatique et liberté (Cnil)**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.

## **Art. 18 : Chronométrie et puce (course « Jazy » et « Janusz »)**

Seuls les participants aux courses nature 5km et 15km « Jazy » se verront remettre une puce électronique lors du retrait des dossards (sous forme de bandelettes collée sur le verso de chaque dossard) qui sera détectée :

- i) sur la ligne de départ,
- ii) à l'arrivée.

Cette puce permettra un contrôle de régularité de la course et également l'établissement des résultats et classements de l'épreuve. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée. Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'organisateur, par des moyens humains et/ou matériels ne pourra être classé à l'arrivée.

Le chronométrage est assuré par une société via des transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le logiciel de chronométrage sera GmCAP. Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Pour toutes les courses adultes (Jazy/ Janusz) le chronométrage sera automatique grâce aux puces électroniques associées aux dossards.

Les dossards enfants seront dotés d'un code barre pour vérifier leur arrivée

## **Art. 19 : Assistance et Charte du Coureur et des accompagnateurs**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.



# Association Polonia-France Sport

Siège social : Oignies

Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

## Art. 20- Drone

Tout participant à l'évènement atteste avoir été informé que le jour de l'évènement, des aéronefs télépilotés (drones) seront utilisés à des fins de tournage. Des consignes de sécurité leurs seront communiquées et devront impérativement être respectées.

## Art. 21 Annulation, Intempéries

**En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice.**

## Art. 22 Cas particulier

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses. Dans le cas d'une situation non prévue dans le présent règlement l'organisateur se réserve le droit de juger celle-ci et d'agir en conséquence.

## Art.23 réclamation

Toute réclamation née à l'occasion de l'évènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : [poloniafrance.sport@gmail.com](mailto:poloniafrance.sport@gmail.com).

A Oignies , le 1<sup>er</sup> février 2024

**Le président**

**Didier Konarkowski**

**Le secrétaire**

**Laurent Glinkowski**